

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

N°8

Objet :

LANCLEMENT DE LA
PROCEDURE DE PASSATION
DU MARCHE DE TRAVAUX
DE RENOVATION DES
SANITAIRES DE L'ECOLE
ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE
ET DE L'ECOLE
MATERNELLE LOUIS JOUVET

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 MARS 2025

Date de la Convocation :

13 MARS 2025

Date d'affichage de la
convocation :

13 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Annie DEBRAY-GYRARD	pouvoir à	François DAZELLE
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Abdelyamin DERRADJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Maeva CRUZ	pouvoir à	Daniel GIRAUD
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Yves FUZET
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Olivier LE GOFF

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2025

N°008

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION DES SANITAIRES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JOLIOT CURIE ET DE L'ECOLE MATERNELLE LOUIS JOUVET

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21-1,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 07/03/2025,

Considérant le projet de travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Joliot-Curie et de l'école maternelle Jouvet,

Considérant le montant global estimé pour la réalisation des travaux de 450 000€ TTC,

Considérant la nécessité de lancer une procédure adaptée de mise en concurrence afin de respecter les règles de la commande publique et de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la procédure de passation du marché de travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Joliot-Curie et de l'école maternelle Louis Jouvet.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer et signer le marché.

ARTICLE 3 : DECIDE que Monsieur le Maire ou son représentant, par délégation, sera chargé de prendre conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

Délibération publiée le :

